



Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 87 de l'ordre du jour
**Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique**

Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Belize, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Turquie et Zambie

